



**D-2-2-3 Gestion des eaux pluviales**  
**Plan D-2-2-3.15**

Mordelles

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 18/12/2019

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Échelle : 1 : 10 000  
Septembre 2024



Éléments de contexte



Gestion des eaux pluviales

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).  
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Indicateur de capacité d'infiltration des sols

- Secteur interdit à l'infiltration des eaux pluviales
- Secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales
- Secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales

